Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule

PV de la séance du 17 avril 2026

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 17 Avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GAL SUR SIOULE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIQUET Sébastien, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026.

PRESENTS : M. PIQUET Sébastien, Maire, M. BOILOT Michel, Mme LANDRIN Amélie, Adjoints, M. DE BUE Daniel, M. PIEUCHOT Jean-Claude, Mme STRA Marie-Christine, Mme DURANTEL Sylvie, M. MARTIN Eric, Mme HIVET-LAFARGE Céline, Mme SCHIED Lucie, M. SEMILLE Oulian

A été nommé secrétaire : Mme LANDRIN Amélie.

1)-Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2)- Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (B)	Recettes ou excédent (A)	Dépenses ou déficit (D)	Recettes ou excédent (C)	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		44 895,88	1 341,84		1 341,84	44 895,88
Opérations de l'exercice	171 769,93	204 299,72	14 666,20	10 410,34	186 436,13	214 710,06
TOTAUX	171 769,93	249 195,60	16 008,04	10 410,34	187 777,97	259 605,94
Résultats de clôture		77 425,67	5 597,70			71 827,97
Restes à réaliser			7 760,00		7 760,00	
TOTAUX CUMULES	171 769,93	249 195,60	23 768,04	10 410,34	195 537,97	259 605,94
RESULTATS DEFINITIFS		77 425,67				64 067,97

CFU Budget Commune voté à l'unanimité

3)-Affectation des Résultats du Compte Financier Unique 2025 Budget Commune.

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	77 425,67
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (204 299,72 - 171 769,93)	32 529,79
Excédent de fonctionnement reporté (R = FR 002)	44 895,88
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-8 697,70
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (10 410,34 - 14 666,20)	-4 255,86
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-1 341,84
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 7 760,00)	-7 760,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-13 357,70

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	13 357,70
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	64 067,97
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Voté à l'unanimité

4)-Approbation du Budget Communal 2026.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	94 992,37€
012	Charges de personnel	81 300,00 €
014	Atténuations de produits	8 150,00 €
65	Autres charges de gestion courante	54 700,00 €
Total des dépenses de gestion courante		**239 142,37 €**
66	Charges financières	536,27 €
Total des dépenses réelles		**239 678,64 €**
023	Virement à la section d'investissement	22 432,78 €
042	Opé d'ordre transfert entre sections	951,00 €
Total des dépenses d'ordre		**23 383,78 €**
TOTAL DES DEPENSES		**263 062,42 €**

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2026
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	534,00 €
73	Impôts et taxes	13 183,00 €
731	Fiscalité locale	59 241,00 €
74	Dotations, Subventions et participations	119 110,45 €
75	Autres produits de gestion courante	6 921,00 €
Total des recettes de gestion courante		**198 989,45 €**
76	Produits financiers	5,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		**198 994,45 €**
002	Résultat reporté	64 067,97 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**263 062,42 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES		
21	Immobilisations corporelles	0 €
Total des dépenses d'équipement		**0 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	15 263,07 €
Total des dépenses financières		**15 263,07 €**
202	Elaboration Carte Communale	15 000,00 €
202 Frais d'étude d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme		**15 000,00 €**
27638	Créance autre établissement public (Hangar)	539,05 €
27 Autre immobilisation financière		**539,05 €**
Total des dépenses réelles		**30 802,12 €**
001	Solde d'exécution section investissement	**5 597,70 €**
	RESTES A REALISER	**7 760,00 €**
TOTAL DES DEPENSES		**44 159,82 €**

INVESTISSEMENT RECETTES		
10	Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	1 418,34 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 357,70 €
1313	Département (subvention élaboration carte communale)	6 000,00 €
Total des recettes financières		**20 776,04€**
021	Virement de la section de fonctionnement	22 432,78 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	951,00 €
Total des recettes d'ordres		**951,00 €**
TOTAL DES RECETTES		**44 159,82 €**

RAR 2025 - INVESTISSEMENT COMMUNE 2025	
Travaux maison locative (RAR de 2025)	2 760,00 €
Cimetière Reprise sépulture Abandon (RAR de 2025)	5 000,00 €
CUMUL INVESTISSEMENT	**7 760,00 €**

Budget 2026 : voté à l'unanimité

5)-Approbation du Compte Financier Unique 2025-Budget annexe Bar Communal.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (C)	Recettes ou excédent (C)	Dépenses ou déficit (C)	Recettes ou excédent (C)	Dépenses ou déficit (C)	Recettes ou excédent (C)
Résultats reportés		5 438,10	28 517,40		28 517,40	5 438,10
Opérations de l'exercice	2 343,65	4 500,02	53 977,01	16 582,00	56 320,66	21 082,02
TOTAUX	2 343,65	9 938,12	82 494,41	16 582,00	84 838,06	26 520,12
Résultats de clôture		7 594,47	65 912,41		58 317,94	
Restes à réaliser			18 715,59	84 628,01	18 715,59	84 628,01
TOTAUX CUMULES	2 343,65	9 938,12	101 210,00	101 210,01	103 553,65	111 148,13
RESULTATS DEFINITIFS		7 594,47		0,01		7 594,46

CFU Budget annexe Bar Communal voté à l'unanimité

6)-Affectation des Résultats du Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Bar Communal.

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**7 594,47**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 500,02 - 2 343,65)	2 156,37
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	5 438,10

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**-65 912,41**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (16 582,00 - 53 977,01)	-37 395,01
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-28 517,40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (84 628,01 - 18 715,59)	65 912,42

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**0,01**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	7 594,47

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Voté à l'unanimité

7)-Approbation du Budget Bar Communal 2026.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	3 508,64 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
Total des dépenses de gestion courante		**3 608,64 €**
66	Charges financières	1 844,74 €
Total des dépenses réelles		**1 844,74 €**
23	Virement à la section d'investissement	8 261,09 €
23 Total virement section investissement		**8 261,09 €**
TOTAL DES DEPENSES		**13 714,47 €**

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2026
75	Autres produits de gestion courante	6 120,00 €
Total des recettes de gestion courante		**6 120,00 €**
002	Résultat reporté	7 594,47 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		**7 594,47 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**13 714,47 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES		
001	Solde d'exécution section investissement	65 912,41 €
Total des dépenses d'équipement		**65 912,41 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	8 261,09 €
Total des dépenses financières		**8 261,09 €**
Total des dépenses réelles		**74 173,50 €**
	RESTES A REALISER (DEPENSES-2025)	**18 715,59 €**
TOTAL DES DEPENSES		**92 889,09 €**

INVESTISSEMENT RECETTES		
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 261,09 €
Total des recettes d'équipement		**8 261,09 €**
001	Solde d'exécution reporté	
	RESTES A REALISER (RECETTES-2025)	**84 628,00 €**
TOTAL DES RECETTES		**92 889,09 €**

Budget Bar : voté à l'unanimité

8) Vote des Taxes Communales 2026-Etat 1259.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique pour 2026 soit :

-taux d'imposition communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,33 %

-taux relatif à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,90 %

-taux relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,58 %

9)-Subventions aux Associations Année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations, pour l'année 2026, les subventions suivantes :

-Club de l'Amitié : 200,00€
-Comité de la Chasse : 200,00€
-Comité des Fêtes : 200,00€
-Entr'Ailes : 200,00€

-L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Menat : 75,00€

-L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Pardoux : 75,00€

Sous réserve du retour de la demande de subvention aux associations (formulaire unique-cerfa 12156*06) dûment complétée, avec les justificatifs demandés, dans le délai imparti.

10)-Remboursement Transports Scolaires-Année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis 2015, le Conseil Municipal a décidé d'aider les familles avec une participation aux frais de transports scolaires. Il souhaite que celle-ci soit reconduite pour l'année 2024/2025, après recensement des familles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

-Accepte le remboursement des transports scolaires à hauteur de 71,00 € par enfant
Ou à hauteur des frais réellement engagés,

Et sur justificatif de factures ou titres acquittés transmises auprès de la Mairie dans la date limite inscrite sur les demandes, et qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif pour les années scolaires antérieures.

11)-Subvention aux familles pour le séjour linguistique à Londres, Collège Alexandre Varenne.

Ce dossier est reporté au prochain Conseil Municipal

12) Point sur les affaires en cours et projets municipaux.

1. Projet du Restaurant communal

État actuel

- Le bar/restaurant est **fermé** et quasiment vide (seul le piano de cuisson est présent).
- Il est en **mode conservation** dans le budget 2026 (dépenses minimales, pas d'exploitation directe par la commune).

Objectif du projet

- Relancer un **commerce multi-services** au cœur du village : bar, restaurant (sur place et à emporter), point relais, animations intergénérationnelles.
- Mode d'exploitation privilégié : **location/gérance** (la commune reste propriétaire du fonds de commerce, le gérant paie une redevance).

Candidats et avancement

- Plusieurs candidatures sont arrivées via le site **SOS Villages**, mais aucune n'a été jugée sérieuse à ce jour.
- **Un couple habitant Marcillat** est particulièrement intéressé et semble le plus sérieux.
    - Ils sont issus du domaine de la restauration et disposent d'un **carnet d'adresses** professionnel conséquent.

- Le maire souhaite s'appuyer sur leur expérience et leur réseau pour relancer l'activité avec un vrai niveau de professionnalisme.
- Une **visite sur site** a déjà eu lieu dans ce sens.

Actions prévues

- Achats de matériel professionnel (mobilier, chambre froide, lave-vaisselle, etc.) pour proposer un local le plus « clé en main » possible.
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes déjà obtenue dans le cadre du dispositif « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » (référence 00155391) – plaques déjà installées sur le bâtiment.

Prochaines étapes

- Approfondir les discussions avec le couple de Marcillat.
- Présenter au conseil municipal le projet de location/gérance et le choix du gérant.
- Finaliser l'équipement du local.

2. Projet de la borne IRVE (borne de recharge électrique)

Historique

- Projet hérité de l'ancienne mandature.
- Emplacement initial prévu : parking de l'église (refusé par le maire pour raison de sécurité incendie).

Décision du conseil

- Le 17 avril 2026, le conseil municipal a voté le **déplacement** de la borne :
  - **6 voix pour**
  - **2 voix contre** (M. DE BUE Daniel – Mme STRA Marie-Christine)
  - **3 abstentions** (Mme DURANTEL Sylvie – M. MARTIN Eric – M. PIEUCHOT Jean-Claude)
- Nouvel emplacement retenu : **parking du restaurant communal**

Avantages du nouvel emplacement

- Distance de sécurité plus importante par rapport aux bâtiments sensibles (église).
- Meilleure accessibilité et visibilité.
- Synergie forte avec le restaurant (plus-value pour les clients).

État actuel du projet

- Entreprise : **E55C** (Electric 55 Charging) – contact : Aziz Ouchaif.
- Un avenant à la convention doit être signé pour officialiser le changement d'emplacement et réviser la durée de l'AOT.
- Étude de faisabilité Enedis en cours (le parking étant surélevé, un raccordement direct n'est pas garanti → probable liaison privative à la charge de la commune).
-

Prochaines étapes

- Réception de l'étude technique Enedis.
- Budgétisation du reste à charge (liaison privative).
- Signature de l'avenant avec E55C.
- Installation et mise en service de la borne.

Lien entre les deux projets

Les deux projets sont **fortement liés** :

- La borne IRVE sera installée sur le parking du restaurant → elle constituera une vraie plus-value pour le futur gérant (clients supplémentaires).
- La subvention Région obtenue pour le restaurant peut être mise en avant dans la communication autour de la borne.

3. Équipement communal :

- Le tracteur communal, équipé d'une lame à neige et d'une balayeuse, ne permet pas de faire fonctionner ces accessoires par l'avant de la machine. L'employé communal est donc contraint de travailler en marche arrière. Cette situation pose deux problèmes majeurs : une moindre rentabilité du matériel et un risque évident en termes de sécurité. Des devis sont actuellement en cours afin de remédier à cette situation.

4. Aménagement de la signalétique routière au hameau « Les Tabarias »

Exposé des motifs :

Afin de préserver la sécurité des riverains et la tranquillité du hameau de Les Tabarias, Monsieur le Maire expose la nécessité de réguler le flux de véhicules en transit et de modérer l'allure des usagers autorisés.

Décisions et mesures prises :

- Installation d'une signalétique restrictive : Mise en place de panneaux « Sens interdit, sauf desserte locale » en amont et en aval du hameau. Cette mesure vise à éliminer le trafic de transit en réservant l'accès aux seuls résidents et services.
- Sécurisation de la zone de vie : Monsieur le Maire informe le conseil que, dans un second temps, des panneaux de limitation de vitesse seront prochainement déployés au sein même du hameau. Cette mesure complémentaire garantira une circulation apaisée pour les piétons et les riverains.

Position de la municipalité sur la circulation interne : Monsieur le Maire réaffirme son opposition à l'instauration d'un sens de circulation unique à l'intérieur du hameau.

Cette position est justifiée par :

1. L'équité entre riverains : Éviter de favoriser certaines habitations au détriment d'autres en créant un report systématique du flux devant les mêmes propriétés.

2. La préservation de l'usage local : Maintenir la liberté de mouvement pour la desserte locale sans imposer de détours contraignants aux habitants des Tabarias.

5. Gestion du patrimoine communal – Remise en location du logement de la salle polyvalente

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement communal situé au-dessus de la salle polyvalente est de nouveau disponible à la location. Afin de garantir une saine gestion du patrimoine immobilier de la commune et de répondre à la demande locative locale, il convient de procéder à sa remise sur le marché.

Décisions du Conseil :

- Maintien des conditions financières : Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du loyer inchangé. Cette stabilité vise à favoriser l'accès au logement tout en assurant des revenus réguliers pour le budget communal.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Sébastien PIQUET

Le secrétaire de séance,

Amélie LANDRIN

AFFICHE LE 18 Mai 2026